

En économie et en finance, le bien commun a-t-il sa place ?

QU'EN DIT-ON ?

“

Le bien commun, c'est du moralisme,
pas de l'économie !”

“

Le seul bien commun qui vaille, c'est de répondre
au besoin du client, c'est le marché qui le produit !”

“

L'argent, c'est chacun pour soi !”

“

Si chacun cherche son propre intérêt,
le résultat est optimal. Appelez ça
« bien commun », si vous voulez.”



L'ÉDITO

Le bien commun vise l'épanouissement des personnes et des groupes. Idée morale et politique, est-il pertinent en économie et en finance qui, selon beaucoup, ne doivent se préoccuper que de l'aspect matériel des choses ? Reste qu'il n'y a pas de bien véritable pour l'homme sans économie ; inversement, peut-il y avoir une économie qui se détourne du bien des personnes, de leur bien commun ? Mais alors, comment l'économie et la finance contribuent-elles au bien commun ?

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

L'économie et la finance, outils au service du bien commun

L'ÉCONOMIE, L'UNE DES CONDITIONS DU BIEN COMMUN

Le rôle de l'économie consiste en la meilleure utilisation possible de ressources reconnues comme ayant une certaine rareté, afin de fournir des biens ou des services utiles ou bénéfiques à l'humanité. Et la finance est cette branche de l'économie qui traite plus particulièrement de la dimension monétaire de ces ressources.

Le bien commun vise à la réunion des conditions permettant autant que possible le plein épanouissement des personnes au sein de leurs communautés. Parmi ces conditions, on trouve naturellement l'économie : le souci de sa bonne santé, mais aussi celui de son ordination au bien commun. De son côté, la définition même de l'économie comporte la recherche d'un certain bien : au minimum, la meilleure utilisation possible des ressources et la meilleure réponse possible aux besoins matériels. Mais comme l'économie ne concerne qu'une partie du bien commun, elle ne doit pas faire obstacle aux autres conditions du bien commun et donc à l'épanouissement intégral des personnes, y compris sur le plan familial ou encore spirituel.

Le souci du bien commun en économie va bien au-delà de ce qu'on pense habituellement. Le bon fonctionnement de l'économie au service du bien commun ne se limite pas à la fourniture optimale de biens ou de services ; il inclut le bien des personnes et des communautés, au sens d'un bien moral, afin que la manière dont l'économie fonctionne soit propice au plein développement, y compris spirituel, des personnes et des communautés.

Pour ce faire, une activité essentielle pour la personne humaine est le travail, en y incluant la capacité d'autonomie et d'initiative. C'est ce qui fonde le principe de subsidiarité, selon lequel les autorités de rang supérieur ne se substituent pas aux communautés et aux personnes, mais les aident dans leur autonomie. En économie, cela fonde l'autonomie des personnes, qui suppose la propriété privée, et implique leur interaction dans ce qu'on appelle un marché. En même temps, ces autorités doivent veiller à ce que l'interaction des personnes et des communautés s'exerce dans le sens du bien commun, ce

qui implique notamment qu'il soit réglé par le droit, car l'activité économique « ne peut se dérouler dans un vide institutionnel » (Jean-Paul II, *Centesimus annus*, n° 48).

Et comme le disait encore Jean-Paul II, l'Etat n'a pas le monopole du bien commun et doit respecter le principe de subsidiarité : « L'Etat [...] peut remplir des fonctions de suppléance dans des situations exceptionnelles, lorsque des groupes sociaux ou des ensembles d'entreprises trop faibles ou en cours de constitution ne sont pas à la hauteur de leurs tâches. Ces interventions de suppléance, que justifie l'urgence d'agir pour le bien commun, doivent être limitées dans le temps, autant que possible, pour ne pas enlever de manière stable à ces groupes ou à ces entreprises les compétences qui leur appartiennent et pour ne pas étendre à l'excès le cadre de l'action de l'Etat, en portant atteinte à la liberté économique ou civile. »

MARCHÉ ET BIEN COMMUN

L'interaction entre les agents économiques, qui constitue le marché, donne aux personnes un moyen d'assurer leur développement, par leur initiative et leur responsabilité, et permet une confrontation pacifique des diverses positions. En même temps, les décisions de chacun dépendent de ses priorités et le marché les reflète. Le bien commun ne peut donc résulter de cette seule interaction, et pour l'atteindre il faut donc prendre en compte la dimension morale de ces priorités. Pour ce faire, le bien commun suppose une culture véritablement éthique et des exigences suffisantes, ainsi qu'une orientation publique permettant à cette interaction d'opérer dans le bon sens.

A cela s'ajoute le fait que le marché, même fonctionnant au mieux, ne peut régler tous les problèmes, pour des raisons techniques ; et pour des raisons morales il ne le doit pas : « Il y a des nécessités humaines importantes qui échappent à sa logique ; il y a des biens, qui, en raison de leur nature, ne peuvent ni ne doivent être vendus ou achetés. » (Jean-Paul II, *Centesimus annus*, n° 40)

En particulier, ces communautés partielles que sont les entreprises regroupent des personnes en vue d'un but commun limité. Dans ce contexte « l'entreprise doit

se caractériser par la capacité de servir le bien commun de la société grâce à la production de biens et de services utiles » (Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise, n° 338). Devant œuvrer dans le sens du bien commun, comme tous les participants de la société, elle a des responsabilités vis-à-vis de chacune de ses parties prenantes. Le bien commun doit être la préoccupation de tous ceux qui sont dans l'entreprise, les dirigeants en ayant la responsabilité principale.

LA FINANCE ÉGALEMENT AU SERVICE DU BIEN COMMUN

Tout ceci s'applique à la finance, pour les banques et les marchés financiers. Ces marchés sont en effet en des conditions du bon fonctionnement de l'économie : « L'expérience historique atteste qu'en l'absence de systèmes financiers adéquats, aucune croissance économique n'aurait eu lieu » (Compendium, n° 368). Il faut dès lors écarter plusieurs tentations qui les affligent : le souci dominant du court terme, l'usage de critères exclusivement comptables, l'absence de relations entre l'investisseur et l'entrepreneur.

La prise en compte de la dimension éthique par tous les acteurs de la finance est une condition essentielle du bien commun de la société. En particulier, pour éviter les crises, la dimension éthique a un rôle majeur, outre l'environnement monétaire et technique.

Mais le marché financier n'est qu'un outil. Comme tout outil, il nécessite plus que tout autre un cadre juridique ferme et une éthique (Centesimus annus, n° 42). La transparence, l'absence de manipulation et de tromperie, la qualité de l'information, une large ouverture, une bonne liquidité, un cadre normatif efficace, participent au bien commun (voir Compendium, n° 369). Un bon investissement est basé sur un partenariat en vue d'une action commune bonne. Cela implique pour un gestionnaire de fonds d'être responsable de ce qu'il fait, ce qui s'apprécie dans la durée et par l'affichage clair des objectifs, y compris dans le domaine éthique. Ces objectifs éthiques doivent permettre à la finance de contribuer à l'épanouissement des personnes et des communautés.

En effet, « il est possible d'évaluer les options disponibles, non seulement sur la base du rendement prévu ou de leur degré de risque, mais aussi en exprimant un jugement de valeur sur les projets d'investissements que ces ressources iront financer », car il s'agit toujours d'un « choix moral et culturel » (Compendium, n° 358).

NIVEAU NATIONAL OU NIVEAU GLOBAL ?

Il y a un bien commun de chaque communauté humaine, et aussi un bien de l'humanité. En économie et plus encore en finance, la mondialisation a unifié le marché au niveau mondial. Parallèlement, la régulation est largement nationale et plus encore la solidarité. S'agissant de la mondialisation financière, Jean-Paul II précisait dans un discours du 11 septembre 1999 : « Les processus de globalisation des marchés et des communications ne possèdent pas en eux-mêmes une connotation éthiquement

La prise en compte de la dimension éthique par tous les acteurs de la finance est une condition essentielle du bien commun de la société.

négative, et face à ceux-ci une attitude de condamnation sommaire et a priori n'est donc pas justifiée. Toutefois, les choses qui, en principe, apparaissent comme des facteurs de progrès peuvent engendrer, et de fait produisent déjà, des conséquences

ambivalentes ou franchement négatives, en particulier au détriment des plus pauvres... La globalisation aura des effets très positifs si elle peut être soutenue par un puissant sens de l'absolu et de la dignité de toutes les personnes humaines et par le principe que les biens de la terre sont destinés à tous. »

Même si l'Eglise a envisagé la possibilité d'une Autorité mondiale, la réalité actuelle laisse aux Etats la responsabilité du bien commun à son plus haut niveau réel, d'autant que les institutions internationales, là où elles existent, sont des organisations d'Etats. Comme le dit Jean-Paul II dans Sollicitudo Rei Socialis (1987), au n° 23 : « Un rôle de guide parmi les nations ne peut se justifier que par la possibilité et la volonté de contribuer, largement et généreusement, au bien commun. Un pays qui céderait, plus ou moins consciemment, à la tentation de se refermer sur soi, se dérober aux responsabilités découlant d'une supériorité qu'il aurait dans le concert des nations, manquerait gravement à un devoir éthique précis. » ●

A RETROUVER SUR WWW.PROPERSONA.FR

En bref

COMMENT L'ÉCONOMIE ET LA FINANCE CONTRIBUENT-ELLES AU BIEN COMMUN ?

Il n'y a pas d'économie ni de finance sans bien commun, ni de bien commun sans économie. Économie et finance doivent servir le bien commun en respectant toutes les parties prenantes. Le souci du bien commun ne doit pas s'appuyer sur des critères exclusivement financiers. Il nécessite le respect des exigences de l'éthique et un cadre juridique ferme, car investir résulte toujours d'un choix moral et culturel.

À RETROUVER SUR WWW.PROPERSONA.FR

La citation

« Toute l'économie et toute la finance, et pas seulement quelques-uns de leurs secteurs, doivent, en tant qu'instruments, être utilisés de manière éthique afin de créer les conditions favorables pour le développement de l'homme et des peuples... Il faut surtout que l'objectif de faire le bien ne soit pas opposé à celui de la capacité effective à produire des biens. Les opérateurs financiers doivent redécouvrir le fondement véritablement éthique de leur activité... »

BENOÎT XVI, « CARITAS IN VERITATE », N° 65.

Nous ne sortirons de la crise qu'en retrouvant le sens du Bien commun.

Mais pour ceux qui ont beaucoup de liquidités, vous conseillez quoi ?



Pour aller plus loin

Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église, 2005, n° 164-170.

PIERRE COULANGE,
Vers le bien commun,
Parole et silence, 2014.